

Dimanche 19 septembre 2021

1^{ère} bourse d'échange

Pièces détachées et accessoires pour véhicules anciens

Organisée par :



Le rassemblement mensuel des voitures anciennes

A Azay-sur-Cher

(Bords du Cher à proximité du pont)



Bourse d'échange :

 Emplacements à l'extérieur (tables non fournies) de 5m à 10m linéaires sur 4m de profondeur.

 Accueil des exposants à partir de 6h (Café de bienvenue offert)



Exposition de voitures anciennes et de motos (Parkings réservés)



Café Racer



Restauration et buvette



Entrée et parking visiteurs gratuits, ouvert au public de 7h30 à 18h

Pour récupérer votre bulletin d'inscription :



Faisonsrevivreazaysurher@gmail.com



Frédéric : 06 29 78 15 87 / Didier : 06 70 73 79 05



FRASC / Azay Moto Club



Faisonsrevivreazaysurher



BMW
MOTORRAD

Amplitude Automobiles Tours



CRÉDIT AGRICOLE
DE LA TOURAINE ET DU POITOU

BULLETIN D'INSCRIPTION

Emplacement délimité et voiture sur stand

Demande numérique à envoyer : faisonsrevivreazaysurher@gmail.com

Demande écrite et paiement à l'ordre du « FRASC » à retourner à :

Frédéric Pierron (FRASC) 13 allée du clos des chênes 37270 Azay sur cher

NOM, Prénom :

Raison sociale pour les sociétés :

Né(e) le :

Adresse :

Tél fixe ou portable :

Adresse mail :

Type et n° d'immatriculation du véhicule :

N° pièce d'identité : (à présenter lors de l'installation)

Délivrée le : Par :

Professionnels (n° R.C.) :

Nature du stand en rapport avec Moto et Auto :

- Pièces pour véhicules Outillages Miniatures
 Livres / Photos Equipement / Habillage

Réservation Stand (de 5m à 10m linéaires sur 4 m de profondeur) :

Nombre Mètres Linéaires	Tarifs	Total*
	3€/mètre linéaire	

*Reversé en totalité à l'association « Salomé Ensemble C'est tout »

Je déclare sur l'honneur pour les personnes physiques :

1. Ne pas être commerçant(e) / 2. Ne vendre que des objets personnels (art. L310-2 du code du commerce) / 3. Ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (art. R 321-7 du code pénal)

Je déclare sur l'honneur pour les personnes morales :

1. Être soumis au régime de l'art. L 310-2 du code du commerce / 2. Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets présentés (art. 321-7 du code pénal)

Je déclare sur l'honneur, avoir pris connaissance du contenu Avertissement.

AVERTISSEMENT

Une bourse d'échange est un acte de commerce soumis au régime des ventes au déballage (art. L 310-2 du code du commerce). A ce titre, les particuliers non-inscrits au Registre du Commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des pièces et accessoires pour véhicules anciens, 2 fois par année civile tout au plus. Les contrevenants à cette règle s'exposent aux sanctions prévues par la loi.

Les places ne sont pas nominatives. L'organisation se réserve le droit de refuser toute inscription pour des raisons liées à la situation sanitaire, à la capacité d'accueil, à la gestion de la manifestation ou à la météo ; notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée et/ou lorsque les conditions météo ne permettent pas d'accueillir sur les espaces verts. Sont interdits à la vente : les Animaux, les Armes, les produits illicites, la nourriture et les produits neufs ou de brocante.

Date et signature :